

A

(N^o 139.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1849.

Prorogation de la loi sur les concessions de péages (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ROUSSELLE.

MESSIEURS,

Les sections et la section centrale se sont occupées par urgence de l'examen du projet de loi présenté par le Gouvernement, à l'effet de proroger jusqu'au 1^{er} avril 1851, la loi du 19 juillet 1832 sur les concessions de péages (*Bulletin officiel* n^o 519, LIII).

Ce projet a été accueilli unanimement par les sections et par la section centrale. Nous avons donc l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Pendant la section centrale émet le vœu qu'à l'avenir les lois de prorogation soient présentées au commencement de la session, la Chambre n'ayant pas une complète liberté d'action lorsque ces lois lui sont soumises au dernier moment.

Le Rapporteur,

CH. ROUSSELLE.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Projet de loi, n^o 136.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. T'KINT DE NAEYER, BRUNEAU, LANGE, LESOINNE, VAN GROOTVEN et ROUSSELLE.